

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES

GRAND DAX
AGGLOMÉRATION

**ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT PORTANT DÉSIGNATION DE LA
PERSONNE RESPONSABLE DE L'ACCÈS AUX DOCUMENTS
ADMINISTRATIFS**

Le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax,

Vu l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L330-1, L300-3, R330-2 et R330-4 du code des relations entre le public et l'administration,

Vu l'arrêté n° PERS 23/0476 en date du 26 juillet 2023, relatif à la position administrative de Monsieur Alban BERNARD,

Considérant que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant une population de 10 000 habitants ou plus sont tenus de désigner une personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques,

Considérant la prise de fonction de Monsieur Alban BERNARD, en qualité de directeur adjoint de la direction des affaires juridiques,

ARRÊTE

Article 1 : A compter du 2 mai 2024, Monsieur Alban BERNARD est désigné comme personne responsable de l'accès aux documents et des questions relatives à la réutilisation des informations publiques.

Les coordonnées de la personne responsable de l'accès aux documents administratifs (PRADA) sont les suivantes :

NOM, prénom : BERNARD Alban

Profession : directeur adjoint de la direction des affaires juridiques

Coordonnées professionnelles : 20 avenue de la Gare, 40100 DAX / juridique@grand-dax.fr / 05 47 55 80 81

Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Nolibos - 50, cours Lyautey - 64000 PAU cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr/>).

Acte rendu exécutoire
après envoi en préfecture
le : 06 mai 2024
et publication ou notification
du : 06 mai 2024

Fait le 29 avril 2024,

Pour extrait certifié conforme

PRÉSIDENT

Julien Dubois
Maire de Dax

